

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE
Chargée du Pôle des Solidarités

Mis en ligne le 17 mai 2023

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRETE N° 21 /DGA Pôle Des Solidarités/ DA
portant désignation de Madame Béatrice SIGISMEAU,
4° vice-présidente déléguée aux affaires culturelles et
insertion par l'économie marchande et à l'achat et commande publique

en qualité de représentant du Président du Conseil Départemental de La Réunion
à la Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour la
création de 107 places d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)
et de 14 places d'accueil de jour sur le territoire Sud de la Réunion
(Commune de la Petite-Ile)

-----oOo-----

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ,

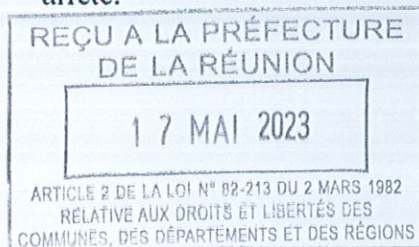
- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 313-1 à L 313-9 et R 131-1 à R 313-7-8,
- Vu** l'arrêté n° 16 ARS /CD/2023 du 4 mai 2023, portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour la création de 107 places d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de 14 places d'accueil de jour sur le territoire Sud de la Réunion (commune de la Petite-Ile),
- Vu** L'avis d'appel à projet du 26 août 2022 portant « *création de 107 places en établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de 14 places d'accueil de jour sur le territoire Sud de la Réunion (commune de la Petite-Ile)* »

ARRETE

Article 1 : Est désignée en qualité de représentant(e) du Président du Conseil Départemental de La Réunion au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour la création d'un Etablissement d'Hébergement de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places sur le territoire Sud de la Réunion (commune de la Petite-Ile), Madame Béatrice SIGISMEAU, 4° vice-présidente déléguée aux affaires culturelles et insertion par l'économie marchande et à l'achat et commande publique,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice SIGISMEAU, à l'effet de signer tous les actes liés au fonctionnement de cette commission

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Saint-Denis, le 16 MAI 2023

Le Président du Conseil Départemental

